

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30793**

### Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales, Mention « Mode »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2	Présidente

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

242 Habillement (y.c. mode, couture), 241 Textile, 320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Mode** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- Le marketing, le merchandising et le management au sein des entreprises de mode
- La communication et l'évènementiel au sein des entreprises de mode : communication de produit et d'entreprise, publicité, relations publiques, évènementiel et presse...

Le Master Mention « **Mode** » propose le parcours suivant :

**- Mode et communication**

**- Parcours « Mode et communication » :**

- Maîtriser les méthodes et les techniques publicitaires de présentation et de vente d'un produit
- Réaliser des études sectorielles pour soutenir et valoriser la création : adaptation du produit au marché et circuits de commercialisation
- Conduire une analyse critique de la mode dans les circuits de l'information et d'échange des sociétés contemporaines
- Maîtriser les techniques de management et de communication spécifiques aux entreprises de mode
- Mobiliser la technologie informatique et digitale de la mode (CAO, traitement des images...)
- Connaître l'histoire, la géographie et l'anthropologie de la mode et des textiles
- Initier à la technologie informatique de la mode (CAO, traitement des images...)

**- Capacités communes à tous les diplômés de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

J- Information et communication

N-Activités de services administratifs et de soutien

R-Art, spectacle et activités récréatives

- Mode, Luxe, Prêt à porter, Musique, Cosmétiques, Maroquinerie Communication, Bureaux de style, Presse, Évènementiel, Design, E.

Commerce

**Emplois accessibles :**

- Visual merchandiser
- Directeur de collections
- Relations de presse et journaliste mode
- Évènementiel de mode
- Chef de création
- Chef de produit
- Responsable retail
- Chargé de projet marketing
- Chargé de communication, responsable de communication
- Créateur de mode
- Consultant en bureau de style
- Acheteur textile

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

E1103 : Communication

M1705 : Marketing

B1805 : Stylisme

D1406 : Management en force de vente

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements ( loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements ( loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun lien avec d'autres certifications

**Base légale****Référence du décret général :**

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<https://www.univ-lyon2.fr/>

[univ-lyon2](#)

**Lieu(x) de certification :**

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université Lumière Lyon 2

Université de la Mode

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

**Historique de la certification :**